

Conseil des Membres du COI - 23e session extraordinaire

Le Conseil des Membres du COI a tenu sa 23e session extraordinaire les 4 et 5 février en présence des représentants des pays suivants : Albanie, Algérie, Argentine, Iran, Israël, Jordanie, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, Union européenne et Uruguay (ce dernier représentant également le Monténégro, absent). Les représentants d'Égypte, d'Irak et du Liban se sont excusés.

Plusieurs décisions ont été adoptées à cette occasion, certaines à caractère administratif et d'autres à caractère technique qui concernent notamment la norme du COI pour l'huile d'olive et l'huile de grignons d'olives et la norme du CODEX. Parmi ces dernières, on citera en particulier :

- la révision de la méthode organoleptique (COI/T.20/DOC. N° 15/ Rev. 6)
- la révision de la norme commerciale du COI applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive et notamment la réduction à 2,5 % de la limite inférieure du contenu en acide linoléique pour prendre en compte les huiles produites à partir d'olives récoltées à un stade de maturité précoce (COI/T.15/NCNC N° 3/ Rev. 8) visibles sur la page du COI relative à la norme commerciale <http://www.internationaloliveoil.org/estaticos/view/222-standards>
- l'adoption d'une seule méthode pour mesurer les esters méthyliques des acides gras (COI/T.20/DOC. N° 33)
- la révision de la méthode d'analyse spectrophotométrique de l'huile d'olive dans l'ultraviolet (COI/T.20/DOC. N°19 Rev. 3)
- l'élargissement aux alcools triterpéniques du champ d'application de la méthode de détermination des alcools aliphatiques et la correction d'erreurs mineures (COI/T.20/DOC. N°26) visibles sur la page du COI relative aux méthodes <http://www.internationaloliveoil.org/estaticos/view/224-testing-methods>
- l'adoption de trois rapports en vue de la 24e session du Comité du CODEX sur les Graisses et Huiles qui se déroule du 9 au 13 février en Malaisie visibles sur la page COI <http://www.internationaloliveoil.org/documents/index/353-chemistry/1606-ioc-studies/>

Par ailleurs, le Conseil des Membres a donné son feu vert pour que le COI participe au projet CLIMOLIVE "Adaptation au CLIMat dans le réseau du Conseil oléicole international (COI) des banques de germoplasme de l'OLIVE" présenté à la Commission européenne pour son financement, dont l'objectif est de consolider le réseau des 22 banques de germoplasme de l'olive du COI comme référence mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques.

Les Membres du Conseil ont également été informés des modalités de mise en œuvre de la campagne de promotion au Japon et plus précisément des résultats de la réunion exploratoire tenue le 26 janvier dernier à Tokyo avec des représentants des Ambassades de pays membres du COI, d'associations japonaises et d'agences de communications.

Le Secrétariat exécutif a rappelé aux chefs de délégation la date limite du 13 février pour soumettre des demandes de subvention en assistance technique ou en promotion nationale générique d'un montant supérieur à 5 000 euros et la date limite du 2 mars pour que parviennent au COI les dossiers des candidats pour les 8 séminaires que le COI a prévu d'organiser en 2015 et pour la formation de chefs de jury de dégustation à Jaén.

En l'absence d'une réunion d'une réunion sur le futur du COI, l'UE a obtenu l'accord du Conseil des Membres pour reprendre les discussions sur ce sujet à partir du 1er mai.

Source : C.O.I
2015